Envoyé en préfecture le 28/07/2026
Reçu en préfecture le 28/07/2026
Publié le
ID : 029-212902803-20260727-DCM2026_6_1-DE

TELGRUC SUR MER

COMMUNE DE TELGRUC SUR MER - 29560
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE TELGRUC SUR MER
Séance du 27 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-deux juillet deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de Mathilde PAILLOT-POULIQUEN, Maire.

Présents : ARNAUD Véronique, BOULAIS Laurence, GALL Jean-Luc, GARNAUD Cédric, GOURITIN Marie-Laure, Jean-Yves HASCOET, LE CORRE-QUEFFELEC Sylvie, LE DOARE Marie-France, LE MENN Bruno, LE MOIGNE Yves, LE SONN Michel, LOUARN Thomas, NORVEZ Valérie, PAILLOT-POULIQUEN Mathilde, PERON Alexandre, RIOU Marie-Pierre.

Procurations : FAUCHARD Maïwenn à GOURITIN Marie-Laure, GUMEZ Hervé à ARNAUD Véronique, MEROUR Axelle à LE SONN Michel.

Absent : LOUARN Thomas.

Secrétaire de séance : RIOU Marie-Pierre.

N° 2026-6-1 - CONVENTION AVEC LE SDEF POUR EFFACEMENT DES RESEAUX RUE DE LUZEOC

M. Michel LE SONN et Madame la Maire présentent au Conseil Municipal le projet suivant : Effacement des réseaux basse tension, éclairage public et télécom rue de Luzeoc - Coordination Enedis HTAS (programme 2026).

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de TELGRUC-SUR-MER afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

En effet, conformément à l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

L'estimation des dépenses se monte à :

- ECLAIRAGE PUBLIC Effacement	145 405,00 € HT
- ELECTRIFICATION Effacement	390 045,12 € HT
- COMMUNICATION ELECTRONIQUE Enfouissement coordonné option A	140 342,00 € HT
Soit un total de	675 792,12 € HT

Envoyé en préfecture le 28/07/2026
Reçu en préfecture le 28/07/2026
Publié le
ID : 029-212902803-20260727-DCM2026_6_1-DE

TELGRUC SUR MER

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 20 octobre 2023, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF :	505 535,62 €
⇒ Financement de la commune :	
- ECLAIRAGE PUBLIC Effacement	65 000,00 €
- ELECTRIFICATION Effacement	0,00 €
- COMMUNICATION ELECTRONIQUE Enfouissement coordonné option A	105 256,50 €
Soit un total de	170 256,50 €

Les travaux d'effacement de réseaux de communications électroniques (infrastructure souterraine) seront réalisés sous la maitrise d'ouvrage du SDEF conformément à l'article L 2224-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).
Le montant de la participation de la commune aux travaux de communications électroniques est calculé sur la base de 75% du montant HT des travaux et s'élève à 105 256,50 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE le projet de réalisation des travaux : Effacement réseaux basse tension, éclairage public et télécom - Rue de Luzeoc - Coordination Enedis HTAS.
- ACCEPTE le plan de financement proposé par Madame la Maire et le versement de la participation communale estimée à 170 256,50 €
- AUTORISE la Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

La Maire,

Mathilde PAILLOT-POULIQUEN.

